

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> Département du Bas-Rhin <b>Commune d'ODRATZHEIM</b> <b>Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du 9 juin 2015</b> <b>Convocation du 4 juin 2015</b>	
Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire	
<b>Conseillers</b>	
Elus :	11
En exercice	11
Présents	11
<b>Membres Présents :</b>	Mme Élisabeth GUENNEUGUES, Adjointe au Maire M. René SCHEER, Adjoint au Maire
	Mmes Stéphanie BOETSCH - Pia PAIVA - Marcelle WENDLING, Conseillères municipales. MM. Sten GUILLAUME - Clément HECKMANN - Thierry KUHN - Philippe SCHALL - Raymond SCHUHMACHER, Conseillers municipaux.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2015,

1. Approbation de Devis - Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2015,
2. Voirie Nouvelle - Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2015,
3. Affaire financière : Emprunt,
4. Bâtiment de l'ancienne école : Garantie,
5. Bâtiment de l'ancienne école : Bail emphytéotique,
6. Forêt « Hinter der Hay »,
7. Acceptation de chèque,
8. Aménagement d'un Espace Public en vue de la mise en valeur du Patrimoine bâti et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :

Divers et informations,

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 avril 2015 :**

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015 a été adressé aux Membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les Membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

#### **27-15. Approbation de devis et décision modificative n°1 du Budget Primitif 2015 :**

Monsieur René SCHEER, Adjoint au Maire a sollicité des devis pour des panneaux de signalisation mobiles à mettre en place en cas de travaux sur la voirie de la Commune et plus particulièrement à l'occasion des travaux de fauchage.

**Vu** les devis présentés; entendu les explications de Monsieur René SCHEER,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- **Décide d'acquérir ces panneaux auprès de l'entreprise E.G. Signalisation de Wasselonne pour un montant de 581.88 €uros H.T., soit 698.26 €uros T.T.C.,**
- **Charge le Maire de passer commande,**
- **Décide de modifier le Budget Primitif 2015 comme suit :**

Section	Sens	Article - Chapitre	Montants
Investissement	Dépense	Article 020 Chapitre 020	- 700.00 €uros
Investissement	Dépense	Article 21578 Chapitre 21	+ 700.00 €uros

- **Monsieur le Maire précise que la modification proposée n'affecte en rien l'équilibre du budget primitif tel que voté.**

#### **28-15. Voirie Nouvelle : Décision modificative n°2 du Budget Primitif 2015 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'aménagement de la Voirie Nouvelle sont en voie d'achèvement. Aussi, et pour permettre le règlement des travaux engagés, il convient de procéder à une modification du Budget Primitif 2015 compte tenu que les crédits inscrits sont insuffisants.

**Vu** la facture d'Eurovia concernant les travaux de voirie de la rue des champs pour un montant de 64 163.40 €uros,

**Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu,**

- **Décide de modifier le Budget Primitif 2015 comme suit :**

Section	Sens	Article - Chapitre	Montants
Investissement	Dépense	Article 020 Chapitre 020	- 5 000.00 €uros
Investissement	Dépense	Article 2151 chapitre 21	+ 5 000.00 €uros

- **Monsieur le Maire précise que la modification proposée n'affecte en rien l'équilibre du budget primitif tel que voté.**

### **29-15. Affaires Financières : - Réalisation d'un emprunt :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis trois ans un emprunt est inscrit dans la section d'investissement du budget primitif et qu'il n'a jamais été réalisé. Il indique que les excédents cumulés de la section de fonctionnement ont permis de financer la majeure partie des travaux entrepris dans la commune depuis toute cette période.

Monsieur Le Maire signale enfin que la ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole Alsace-Vosges a été reconduite pour cette année 2015. Ce montage financier permet à la commune d'ajuster la trésorerie dans une période où les dotations de l'État et autres subventions connaissent une baisse constante que l'on peut aisément estimer à hauteur de 30%. Ce programme pluriannuel de réduction des dotations de l'État aux collectivités territoriales faisant porter un effort disproportionné et insoutenable aux communes et intercommunalités, pèse fortement sur l'investissement public local et de nombreuses collectivités et établissements publics vont se trouver en difficulté à court ou moyen terme.

Aussi, pour satisfaire au principe de sincérité du budget communal, il est préférable de contracter un emprunt dans l'année au cours de laquelle les travaux sont exécutés plutôt que de reporter le financement de ces derniers par l'intermédiaire d'une ligne de trésorerie.

**Vu** les propositions faites par plusieurs organismes bancaires,

**Vu** les propositions de prêts soumises à l'assemblée,

**Entendu les explications de Maire,**

**Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **De souscrire un emprunt de 300 000,00 €uros auprès du Crédit Agricole Alsace-Vosges sur une durée de 20 ans, au Taux Fixe de 2,16%,**
- **Autorise le Maire à signer le contrat ainsi que tous documents à intervenir.**

### **30-15. Bâtiment de l'ancienne école : garantie :**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre des travaux réalisés sur le bâtiment de l'ancienne école pour la mise en place d'un espace santé réunissant sept professionnels de santé, un engagement avait été pris avec le bailleur social quant aux loyers des différents bureaux médicaux en cas de vacance de l'un d'entre eux. Il indique également qu'avant d'en arriver à une situation de ce type, toutes les pistes visant à éviter l'engagement de la commune seront mises en œuvre avec l'ensemble des professionnels présents.

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal est sollicité pour finaliser cet engagement par une décision qui n'avait pas été reprise dans le cadre du bail emphytéotique.

**Entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- **Décide d'apporter la garantie de loyer des bureaux médicaux en cas d'inoccupation de l'un d'entre eux,**
- **Charge le Maire d'en informer la Direction de la S.A. d'H.L.M. Habitat des Salariés d'Alsace.**

### **31-15. Bâtiment de l'ancienne école : Substitution dans le bail emphytéotique :**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre des travaux réalisés sur le bâtiment de l'ancienne école, un bail emphytéotique a été consenti par la Commune d'Odratzheim à la Société Habitat des Salariés d'Alsace S.A. d'HLM. Cette société a été absorbée par la Société Habitat Familial d'Alsace.

**Vu** la demande d'agrément quant à la substitution dans le bail emphytéotique cité ci-dessus de la S.A. d'H.L.M. Habitat Familial d'Alsace à la S.A. d'H.L.M. Habitat des Salariés d'Alsace.

**Entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- **Accepte la substitution dans le bail emphytéotique.**
- **Charge le Maire d'en informer la Société Habitat Familial d'Alsace. .**

### **32-15. Forêt « Hinter der Hay » :**

Suite à la chute d'arbres sur la Mossig dans la petite forêt « Hinter der Hay » la commune a sollicité l'avis de l'Office National des Forêts. pour les travaux à réaliser.

Monsieur Sten GUILLAUME, Délégué à la forêt, explique que Monsieur Rémy KIMENAU, notre garde-forestier, a proposé d'intégrer la forêt « Hinter der Hay » dans le périmètre de boisement géré par l'Office National des Forêts.

**Entendu ces explications de Monsieur Sten Guillaume,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et après en avoir débattu,**

- **Accepte d'intégrer la forêt « Hinter der Hay » dans le périmètre de gestion de l'O.N.F.,**
- **Propose à Monsieur Sten GUILLAUME de suivre le dossier,**
- **Charge le Maire d'en informer l'Office National des Forêts.**

### **33-15. Acceptation de chèque :**

Dans la cadre de l'attribution de la deuxième fleur à la commune en 2014 et en complément du diplôme remis en date du 9 juin 2015, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace a décerné un prix à la commune.

**Vu le chèque de 200,00 euros réceptionné en mairie,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- **Accepte le chèque d'un montant de 200.- €**
- **Charge le Maire d'émettre le titre y correspondant.**

### **34-15. Aménagement d'un Espace Public en vue de la mise en valeur du Patrimoine bâti et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération n°23/2015 du 23 avril 2015, Le Conseil a accepté les propositions du Cabinet M. Associés ainsi que de l'entreprise B.T.P. La Fontaine pour l'aménagement d'un Espace Public en vue de la de la mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il informe que ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)** pour l'année 2015.

Monsieur Le Maire explique que pour compléter le dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat,, il convenait de produire le devis détaillé de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux. Ce devis a dans l'intervalle été transmis aux Services concernés. Toutefois, pour des raisons de calendrier, l'entreprise retenue vient d'informer la commune qu'elle ne sera pas en mesure d'effectuer les travaux dans les temps. La Commune a donc lancé une nouvelle consultation en vue de la réalisation des travaux dans le respect du calendrier initial tout en prenant attache avec l'entreprise qui avait déjà fait une proposition pour ces travaux.

**Entendu les explications du Maire,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,**

- **Accepte les devis des entreprises :**

Entreprise	Total Hors Taxes	Total T.T.C.
BTP La Fontaine	15 862,00 €	19 034,40 €
BTP La Fontaine	2 300,00 €	2 760,00 €

- **Sollicite l'aide de l'État qui serait particulièrement appréciée,**
- **Dit que les travaux ne débiteront qu'une fois le dossier reconnu complet par les Services de l'Etat,**
- **Charge le Maire d'informer les Services de l'État des modifications intervenues dans le cadre du dépôt de dossier de demande d'aire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de la sous-Préfecture.**

### **Divers et informations :**

- La **Déclaration Préalable** suivante a été refusée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
11-05--2015	DP-067-354-15-R0009	M. REID Trevor	Surélévation de clôture

- Les **Déclarations Préalables** suivantes ont été acceptées :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
19-05--2015	DP-067-354-15-R0010	Mme REDEAU Sylvia	Réfection mur de clôture <u>avec réserves</u>
02-06-2015	DP-067-354-15-R0011	M. HEITMANN Gérard	Ravalement de façades

- La **Déclaration Préalable** suivante a été déposée :

Date	Numéro	Demandeur	Nature des Travaux
------	--------	-----------	--------------------

21-05-2015	DP-067-354-15-R0012	M. MACHI Gilles	Extension à usage de garage
------------	---------------------	-----------------	-----------------------------

- Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que **la propriété située 10, Rue de l'Église est à vendre**. Madame et Monsieur Gilles PICHOS en ont informé la mairie par l'envoi d'un mail. Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'ensemble de ce secteur, Monsieur le Maire émet l'hypothèse de faire usage du droit de préemption urbain en vue d'une éventuelle acquisition de cet ensemble par la Commune. Pour cela, il a chargé l'Établissement Public Foncier d'Alsace d'une demande auprès du service des Domaines. Dans le même temps, il a proposé aux membres du Conseil Municipal de se donner un temps de réflexion avant toute prise de décision. Les propriétaires ont été informés de l'ensemble de la démarche.
- Monsieur le Maire a remis à l'ensemble des conseillers municipaux une **situation du Budget Primitif 2015** de la commune.
- **Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 10 septembre 2015 à 20 heures.**

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Pia PAIVA	Marcelle WENDLING	Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN
Thierry KUHN	Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	